



INFOMAIRES



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU FINISTÈRE ■ ■ ■

53, rue Branda - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Mel : amf29@orange.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 80 98 34 61

RÉTROSPECTIVE UR SELL WAR-GIL

Depuis le 19 mars 2025 :

27 mars : participation Armelle Coffin aux Rencontres Santé Travail 2025

28 mars : présence DAD au Forum juridique sur le recul du trait de côte - Lorient

31 mars : rencontre AMF 29 avec la DSEN 29 et les parlementaires du Finistère sur le dossier des AESH sur la pause méridienne

1^{er} avril : rencontre M. CAP et le Commandant de région de gendarmerie GCA Villeminey

1^{er} avril : réunion d'exécutif AMF 29 en visio dédiée uniquement à l'organisation à la prochaine édition du Carrefour des Communes du Finistère (CCF)

1^{er} avril : arrivée d'Ewen Quéménéur, en stage pour un mois, afin de travailler sur les Conseils Municipaux Jeunes (CMJ) et participation de la directrice AMF au jury des Rubans du Patrimoine de Bretagne

2 avril : webinaire AMF 29 sur l'accès au logement pour les jeunes

3 avril : rencontre des femmes maires sur la question des femmes et la ruralité, suivie de l'Assemblée générale ordinaire de l'AMF 29 au Centre des congrès du Chapeau Rouge - Quimper

4 avril : participation DAD à la Conférence régionale de gouvernance du ZAN - Pontivy

9 avril : visite des espaces des Ateliers des Capucins par le président Cap

11 avril : échanges PAD avec la Fédération des entrepreneurs des territoires du Finistère sur un projet de charte de circulation des engins agricoles, puis avec le pôle Défense Mobilité Ouest de l'armée

22 avril : rencontre de la directrice avec le directeur du Pôle Ressources Handicap, et participation au groupe de travail Adaptation bâtiment changement climatique

24 avril : participation de l'équipe AMF 29 au Salon Terres & Maires organisé par l'AMF 35 - Rennes

28 avril : échanges entre Armelle Coffin et la directrice de Finistère Ingénierie Assistance

7 mai : webinaire AMF 29 sur la langue bretonne

13 mai : intervention et participation PAD au Forum des maires organisé à l'Ecole de gendarmerie - Dinéault

15 mai : intervention et participation DAD à la réunion sur le syndrome de Diogène avec l'ARS - Pleyben

22 mai : réunion d'exécutif AMF 29 en visio dédiée à l'organisation du CCF 2026, suivie d'une réunion DAD et Orange

23 mai : réunion d'information sur la communication pré-électorale organisée par l'AMF 29 et le CDG 29 - Quimper

27 mai : réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29

LE MOT DU PRÉSIDENT GERIG AR PREZIDANT



Des communes sous pression, des élus en attente de reconnaissance

À moins d'un an des élections municipales, les collectivités locales avancent dans un contexte de plus en plus contraint. Les communes, bien que toujours aussi attendues par les habitants, sont fragilisées par une accumulation de décisions nationales qui grèvent leur capacité d'action.

La suppression de la taxe d'habitation, que nous avons collectivement alertée comme insoutenable sans ressource dynamique de remplacement, en est un symbole fort. Derrière les annonces de compensation, la réalité est celle d'une perte d'autonomie fiscale qui affaiblit structurellement les communes. Aujourd'hui, ce sont des décisions centrales qui conditionnent les ressources locales, accentuant un déséquilibre que nous n'avons cessé de dénoncer.

À cela s'ajoute une inflation réglementaire continue. La norme devient l'obstacle : il n'est pas rare de voir des dossiers techniques déborder de contraintes, alors même que l'on exige des maires qu'ils réduisent leurs dépenses. Comment agir efficacement avec des marges de manœuvre budgétaires et administratives toujours plus réduites ?

Dans ce contexte, nous dénonçons aussi le report répété de la réforme du statut de l' élu local. Prévue pour examen à l'Assemblée nationale à la fin mai, elle est à nouveau repoussée, victime d'un agenda parlementaire saturé. L'évolution du statut de l' élu local apparaît pourtant aujourd'hui comme une nécessité impérieuse, notamment pour favoriser une plus grande diversité des profils, et en particulier encourager l'engagement des femmes dans les fonctions de maire. Pour lever certains

freins structurels, il est essentiel que le remboursement des frais de garde d'enfants engagés par les élus lors de leur participation à des conseils municipaux, commissions ou autres instances officielles soit rendu automatique et obligatoire sans condition préalable de délibération ni de justification complexe. Cette automaticité, qui doit également s'appliquer aux frais de déplacement engagés par les élus dans le cadre de leurs fonctions de représentation, tant à l'extérieur qu'au sein même de leur commune, constituerait un levier concret de simplification. Elle permettrait de soulager les élus d'une charge administrative inutile et d'instaurer une égalité de traitement essentielle au respect de leur engagement civique. Ce type de mesure, à la fois symbolique et pragmatique, participerait à redonner de l'attractivité à la fonction de maire et à en faire un engagement compatible avec une vie personnelle et professionnelle équilibrée.

Face à ces défis, l'AMF 29 reste mobilisée. Nous participons pleinement aux travaux engagés à l'échelle nationale et nous porterons avec constance les attentes des élus du Finistère : plus de lisibilité financière, moins de normes, et une véritable reconnaissance du mandat local.

Notre action s'inscrit dans une conviction forte : c'est à l'échelle des territoires que se construit l'efficacité publique. C'est dans nos communes que la République reste vivante. Ne laissons pas l'essentiel s'éroder.

Bien cordialement,
Dominique CAP



La dernière Assemblée générale de la mandature !

Le 3 avril dernier, nous étions nombreux dans la belle salle du Centre des Congrès du Chapeau Rouge à Quimper à faire le bilan de l'année 2024 et évoquer les projets 2025 de l'association. L'occasion également d'aborder de nombreuses questions sur plusieurs sujets, notamment ceux portés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne auxquelles ont répondu son président et son directeur général.



Réunion sur la communication pré-électorale

Fin de mandat oblige, la réglementation de la communication pré-électorale s'applique à partir du 1^{er} septembre 2025. Aussi, en partenariat avec le CDG 29, l'AMF 29 a souhaité informer ses adhérents sur les points de vigilance spécifiques à cette période.

L'AMF 29 et sa mission de transmission !

Mars et avril furent l'occasion d'accueillir deux stagiaires qui ont travaillé sur deux sujets liés aux collectivités :

- La réalisation d'une information sur les outils à disposition pour l'accès aux droits des personnes vulnérables par Enguerrand Anquetil, étudiant en master 1 Direction et responsabilité de services et de projets : vieillissement et handicap.
- Comment développer le nombre de Conseils Municipaux Jeunes (CMJ) en Finistère par Ewen Quémeneur, étudiant en master 1 Administration publique.

Roger TALARMAN

Maire de Plouguin



Être maire, une aventure profondément humaine

Je ne suis pas devenu maire pour le titre ou les honneurs. Je suis devenu maire parce que j'aime profondément la vie collective et que je crois au pouvoir du local.

Mon histoire commence comme beaucoup d'autres : dans le tissu associatif. J'ai été président de plusieurs associations. J'organisais, je rassemblais, je donnais de mon temps. Et très vite, j'ai compris que je voulais faire plus, pas pour diriger, mais pour servir.

Alors je suis entré au conseil municipal. Et en 2014, j'ai dit oui à la fonction de maire.

Être maire, c'est être en première ligne. C'est répondre à une inquiétude, signer un permis, accompagner un projet, annoncer une mauvaise nouvelle parfois. C'est faire vivre le bien commun, et ça, ça n'a pas de prix.

J'ai aimé ces années pour ce qu'elles m'ont permis d'accomplir. Des projets concrets : des locaux pour les professionnels de santé, une coopération apaisée avec les agriculteurs, une commune qui avance. Mais ce que j'ai préféré, ce sont les gens. Ceux qu'on croise sur le marché, au coin d'une rue, dans une réunion et avec qui on échange.

Tout n'est pas positif, il y a aussi des épreuves. Des moments où l'on doute. Des attaques, parfois même des agressions. Oui, j'en ai subi, y compris physiques. Mais je n'ai jamais cédé. Parce qu'être maire, ce n'est pas plaire à tout le monde. C'est tenir bon quand c'est difficile, c'est savoir dire non, et savoir pourquoi on le dit.

Aujourd'hui, quand je regarde en arrière, je suis plus fier que jamais d'avoir dit oui à la fonction de maire. Fier de ce que nous avons construit avec mon équipe. Être maire, c'est changer des vies. Et souvent, c'est changer la sienne.

À votre agenda !

Prochaines réunions AMF 29 ou soutenues par l'AMF 29



- **17 juin :**
Visio certification de décès
- **4 juillet à Brest :**
Atelier plan communal de sauvegarde
- **1^{er} octobre :**
Rencontre annuelle des présidents d'intercommunalité sur la CA du Pays de Landerneau-Daoulas
- **Du 18 au 20 novembre à Paris :**
107 congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité à Paris Expo Porte de Versailles



À vos côtés pour trouver des solutions de transition énergétique

Journée Nationale de la Résilience édition 2025 : la campagne de labellisation des projets est ouverte !

Incendies, inondations, tempêtes sont des phénomènes qui s'intensifient et se multiplient sur l'ensemble du territoire national. Des accidents et pollutions industriels peuvent également altérer l'environnement.

Forts de ce constat, les ministères de l'Intérieur et de la Transition écologique ont engagé la démarche «Face aux risques, agissons» afin de préparer la population et ainsi mieux la protéger.

Un appel à projets est donc lancé pour soutenir toutes les initiatives permettant d'organiser des actions de sensibilisation auprès du grand public portant sur les risques naturels et technologiques.

Les projets labellisés via démarchessimplifiées.fr se dérouleront toute l'année avec un point d'orgue le 13 octobre, Journée Nationale de la Résilience. Des prix thématiques viendront récompenser les projets les plus innovants et qualitatifs. **N'hésitez pas à engager cette dynamique dans votre commune.** Le SIDPC de la préfecture est à votre écoute pour répondre à vos questions : pref-defense-protection-civile@finistere.gouv.fr

Rappels sur les spectacles pyrotechniques en vue de la saison estivale

Les feux d'artifice sont nombreux en Finistère pendant la saison estivale.

Voici quelques rappels réglementaires :

Le tir d'artifices de divertissement ou d'articles pyrotechniques destinés au théâtre est qualifié de spectacle pyrotechnique s'il remplit les conditions suivantes :

- plus de 35 kg de matière active d'articles classés en catégories F2, F3 et/ou T1

- mise en œuvre d'au moins 1 article classé en catégories F4 ou T2

L'organisateur doit en faire la déclaration **au moins 1 mois avant la date prévue** au maire de la commune concernée. La déclaration en préfecture est **obligatoire** sauf si le maire est l'organisateur du spectacle utilisant uniquement des artifices F2, F3, T1 et une quantité totale de matière active inférieure à 35 kg.

Les articles pyrotechniques utilisés dans le cadre d'un spectacle pyrotechnique, présenté devant un public, dans un cadre public ou privé (feux d'artifice, explosifs utilisés en scène, dans des productions cinématographiques ou télévisuelles) sont soumis à une **réglementation spécifique** (déclaration au maire et au préfet, certificat de qualification, agrément préfectoral, stockage) et aux règles de protection des monuments historiques (interdictions de tirs et mesures de sécurité).

Les services de secours doivent systématiquement être prévenus de la tenue d'un spectacle pyrotechnique qu'il fasse l'objet ou non d'une déclaration en préfecture.

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet de la préfecture : www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-civile/Spectacles-pyrotechniques-et-Artificiers

SÉMINAIRE D'ÉTÉ À DESTINATION DES MAIRES, DE LEURS ADJOINTS ET DIRECTEURS DES SERVICES*



Maël de Calan
Président du Département
et l'ensemble des conseillers départementaux

ont le plaisir de vous inviter à un moment de travail, d'échange et de convivialité

Le samedi 5 juillet 2025 de 9 h 30 à 13 h

au Domaine de Trévarez à Saint-Goazec

Un buffet campagnard vous sera proposé à l'issue.

** Les adjoints sont également conviés*

Réponse souhaitée à invitation@finistere.fr avant le 30 juin 2025



Groupama
LOIRE BRETAGNE

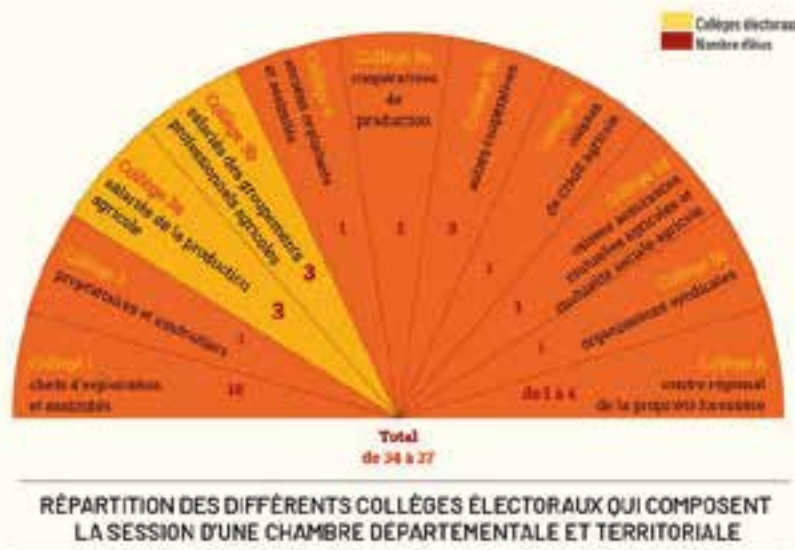
La Chambre d'agriculture : la force d'une organisation territoriale de

Suite aux élections au sein des Chambres d'Agriculture en ce début 2025, les nouvelles instances bretonnes se mettent en place tant au niveau régional que départemental. L'occasion de vous présenter vos interlocuteurs, mais aussi de rappeler les rôles et missions des Chambres d'Agriculture.

Les élus de la Chambre d'Agriculture du Finistère

Chaque instance départementale, appelée Chambre territoriale, est composée de 33 membres élus pour 6 ans au suffrage direct, par scrutin à un tour. Ceux-ci sont répartis au sein de 10 collèges, dont le collège principal des chefs d'exploitations (18 élus). A ces élus s'ajoutent 1 ou plusieurs représentants du Centre régional de la propriété forestière, élus par le collège des propriétaires forestiers en 2023.

Jean Alain Divanac'h, agriculteur à Plo-névez Porzay, préside cette instance.



Notre site et nos rendez-vous dédiés aux collectivités bretonnes

Crée en septembre 2021, notre site « agriculture-collectivites.bzh », a pour ambition de vous informer et de vous inspirer, en vous donnant notamment à voir des initiatives déployées conjointement entre collectivités et Chambre d'Agriculture sur nos territoires bretons et finistériens.

Au-delà de ces actualités et actions et initiatives locales, vous y retrouvez également vos contacts par territoire, les positions stratégiques de nos élus en matière de foncier, énergie, gestion de l'eau ... mais aussi nos savoir-faire et prestations, ainsi qu'une nouvelle rubrique agenda.

Nos **6 newsletters annuelles**, adressées à quelques 4617 destinataires, élus et collaborateurs, dont 1026 en Finistère sont l'occasion de mettre en lumière les dernières actualités et parutions.

Nous vous proposons également différents temps d'échanges et d'information au travers de nos webinaires thématiques ainsi que de rencontres à l'échelle départementale ou régionale, comme notre traditionnelle « journée territoires » organisée au cœur du SPACE. Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du 18 septembre pour l'édition 2025 qui aura pour thème « Comment favoriser une collaboration efficace pour assurer la pérennité des élevages et des filières dans les territoires ? »

Pour aller plus loin :

Site web : www.agriculture-collectivites.bzh/

Nos contacts : www.agriculture-collectivites.bzh/contacts

Nos newsletters : www.agriculture-collectivites.bzh/en-ce-moment/newsletter-agriculture-et-collectivites

Les missions des Chambres d'Agriculture

Dans le cadre du conventionnement avec l'Etat Français, la Chambre d'agriculture bretonne, tout comme les autres Chambres d'Agricultures françaises, déploie ses actions selon 3 axes. Autant de thématiques, qui font le lien avec nos enjeux communs et les projets au sein de vos territoires :

1. Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociales et climatiques : installation, transmission, accompagnement des agriculteurs en difficultés, multi performance des entreprises, transitions, innovation, recherche, formations... sont autant d'axes de travail menés dans ce domaine.
2. Créer plus de valeur dans les territoires : une ambition basée sur l'accompagnement du développement de nouvelles filières, de l'agriculture biologique, des circuits courts, de l'agritourisme, de la forêt et agroforesterie, de l'agriculture urbaine, mais aussi plus globalement de la ruralité, des projets de territoires et services aux collectivités.
3. Faire dialoguer agriculture et société : une action menée tant au travers de notre mission consulaire, que de la communication réalisée autour de l'agriculture bretonne.

Un ancrage territorial fort

L'ancrage territorial de la Chambre d'Agriculture, au plus près des agriculteurs et des collectivités, est un axe fort de l'organisation déployée en Bretagne depuis 2017. 20 territoires de projet ont ainsi été mis en place, dont 6 en Finistère. Chaque territoire est piloté politiquement par un comité territorial avec sa tête un élu dit. Nos élus travaillent en lien étroit un ou une chargé(e) d'animation territoriale.

Localement, ces élus sont vos interlocuteurs privilégiés afin de renforcer les liens sur les territoires et porter conjointement des actions ou ambitions en matière d'installation, transmission, de foncier et d'urbanisme, de transitions climatiques, d'alimentation ou encore de bien vivre ensemble. Cela s'est matérialisé ces dernières années par la signature de conventions de partenariat avec 85% des EPCI bretonnes et finistériennes.

Pour en savoir plus sur les missions de la Chambre d'agriculture, retrouvez la 4^{ème} émission du magazine télévisuel « Le Mag des agricultures de Bretagne » www.youtube.com/watch?v=FnDGsqY2WPY

Vos contacts techniques

- **Brest** : Joëlle Péron
02 98 41 33 07
- **Carhaix** : Carole Gringoire
02 98 52 48 10
- **Morlaix /Saint Pol** :
Gaëlle Guiocheau
02 98 88 97 69
- **St Ségal** : Emmanuelle Le Diouris
02 98 86 59 88
- **Quimper** : Hervé Le Goff
02 98 52 49 75
- **Quimperlé** : Astrid Van Der Hecht
02 97 36 13 33
- **Département 29** : Véronique Taleb
02 98 41 33 11



Les profils de l'agriculture et les profils énergie climat de votre territoire

Grâce à l'analyse des dernières données disponibles issues de différentes sources, nous vous proposons d'accéder à l'essentiel de l'agriculture de votre département ainsi que de votre territoire. Ainsi vous disposerez de repères économiques, énergétiques et climatiques sur notre agriculture départementale et locale actualisés chaque année.

www.agriculture-collectivites.bzh/comprendre/etudes-et-chiffres-cles/detail-etudes/profils-de-lagriculture-de-votre-territoire
www.agriculture-collectivites.bzh/comprendre/etudes-et-chiffres-cles/detail-etudes/profils-climat-de-votre-territoire

NOTRE INTÉRÊT COMMUN :
DYNAMISER LE TERRITOIRE

Déserts médicaux : agir vraiment

Jean-Luc Fichet, sénateur

« Déserts médicaux : agir vraiment » est le titre d'un rapport parlementaire que j'ai co-rédigé en 2013. Son objectif : tracer des perspectives pour endiguer le phénomène de désertification médicale, en proposant notamment que les médecins s'installent là où l'on a besoin d'eux.

Qu'en est-il 12 ans après ? La désertification médicale s'étend encore davantage et ce rapport n'a jamais été suivi de mesures efficaces.

Les politiques publiques, depuis des décennies en matière de lutte contre la désertification médicale, n'ont avant tout consisté qu'à des mesures incitatives. La réalité que nous vivons en matière d'accès aux soins démontre la limite de telles politiques.

En 2017, la Cour des Comptes qualifiait ainsi les politiques publiques menées en la matière : « Ces initiatives dispersées ont conduit, depuis le début des années 2010, à une forme de fuite en avant sans évaluation ni de l'efficacité globale ni du rapport coût/avantage qui en résulte. Ces dispositifs timides et partiels de régulation à l'installation, qui jouent quasi exclusivement sur des incitations financières ne sont manifestement pas à la hauteur des enjeux ».

Une Proposition de Loi utile ?

Ces dernières semaines, le Sénat avait à examiner une Proposition de Loi (PPL) déposée par le Sénateur Moullier visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires. Elle est de la même inspiration que les précédentes politiques publiques ayant échoué à endiguer la désertification médicale.

Cette PPL intervient alors que l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de Loi transpartisane, visant elle, à agir plus concrètement en régulant l'installation des médecins dans les territoires. En l'espèce, elle répond aux demandes de nos administrés et des élus locaux d'une meilleure répartition des médecins dans nos communes.

Est-ce une stratégie pour ne pas adopter la PPL du député Garot au Sénat ? Je le crains. Je souhaite, avec les collègues de mon groupe, que cette dernière puisse être mise à l'ordre du jour du Sénat.

En effet, la PPL Moullier est, de mon point de vue, insuffisante en ce qu'elle se limite à des politiques incitatives financières pour les médecins. Ces mesures sont inadéquates avec la réalité de terrain de nos communes :

- la création d'un comité de pilotage de l'accès aux soins réunissant des acteurs de l'offre de soins avec des représentants des collectivités locales pour une déclinaison territoriale de la politique



de santé. Ce sont des missions d'ores et déjà effectuées par les ARS dans lesquelles il serait plus juste de renforcer le poids des élus locaux.

- l'organisation de l'accès aux soins en zone sous-dense, sans contrainte, en écho aux annonces du Premier ministre avec la création d'une « obligation de solidarité » - activité de deux jours par mois en zone sous dense pour les médecins généralistes- Cette disposition pose beaucoup de questions : quels contrôles, quels moyens, quels impacts ?

- quel impact pour les patients de la présence

de médecins seulement deux jours par mois en zone sous-dense, en particulier pour les patients en ALD ? Quid du remplacement des médecins dans leur cabinet primaire ?

- une autorisation de dépassement d'honoraire pour les médecins en zone sous-dense : c'est une barrière financière à l'accès aux soins avec un risque d'augmenter encore les inégalités d'accès aux soins.

Par ailleurs rien n'est prévu pour le financement de ces dispositions : quel impact pour la puissance publique si elle doit payer pour les transports, les locaux, les infrastructures techniques ?

Les collectivités locales mises à contribution

À cette question posée dans l'hémicycle, le ministre de la Santé n'a pas démenti ma crainte que **ces dépenses soient à la charge des conseils départementaux, des communes et des EPCI**, alors que nous connaissons parfaitement la faiblesse de leurs situations financières.

Toutes ces raisons m'ont conduit à voter contre la PPL Moullier. J'appelle de mes vœux que le Sénat examine sans plus tarder la PPL transpartisane adoptée par l'Assemblée nationale, qui elle, offre des réponses concrètes.

Je pense en effet aux maires dont le premier combat est de permettre aux administrés un accès aux soins dans de bonnes conditions. Je pense également aux 6 millions de français qui ne disposent pas de médecin traitant. J'ai en tête que dans les territoires sous-dotés, la population perd deux années de vie en bonne santé par rapport aux autres territoires, et que le non recours aux soins peut avoir de très graves conséquences sur certaines pathologies mortelles qui n'ont pas été détectées en amont.

Face aux besoins croissants d'une population qui vit de plus en plus longtemps (et c'est tant mieux), il convient, face aux déserts médicaux, d'agir vraiment.

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN 1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice.

Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.

